



# **Pour un État soutenant la justice sociale ET la justice fiscale**

**Pour un soutien adéquat aux organismes  
d'action communautaire autonome :  
un incontournable !**

**Déposé au ministre des Finances  
M. Raymond Bachand**

**dans le cadre des consultations  
prébudgétaires 2012-2013**

par le

**Réseau québécois de l'action communautaire autonome**

*Document transmis au ministre des Finances du Québec par courriel le 22 novembre 2011*

## **Coordonnées du Réseau québécois de l'action communautaire autonome**

Adresse 1555, avenue Papineau, Montréal QC H2K 4H7

Téléphone 514-845-6386

Courriel [coordination@rq-aca.org](mailto:coordination@rq-aca.org)

Le Réseau québécois de l'action communautaire autonome bénéficie d'un soutien financier à la mission globale du Secrétariat à l'action communautaire autonome et aux initiatives sociales (SACAIS)

*Secrétariat à l'action  
communautaire  
autonome  
et aux initiatives  
sociales*

Québec 

## Préambule

Nous désirons remercier le ministre des Finances de maintenir la tradition des consultations prébudgétaires et d'inviter le *Réseau québécois de l'action communautaire autonome (RQ-ACA)* à donner son opinion sur la question des finances publiques et du budget annuel de l'État québécois.

Regroupant actuellement 61 regroupements et organismes nationaux (voir annexe I) rejoignant plus de 4 000 organismes de base d'action communautaire autonome (ACA – voir annexe II) sur l'ensemble du territoire québécois, le RQ-ACA demeure un carrefour de réflexion, de formation et d'information sur différentes questions touchant l'ensemble des organismes d'ACA.

Soulignons que le RQ-ACA est aussi reconnu par le gouvernement du Québec comme « l'interlocuteur privilégié par rapport à l'action communautaire autonome » (*Politique gouvernementale. L'action communautaire : une contribution essentielle à l'exercice de la citoyenneté et au développement social du Québec*, p. 42).

Les organismes de base d'ACA sont à même de constater les effets néfastes de la crise financière et économique des dernières années qui perdurent sur les populations qu'ils rejoignent. Tout en offrant des services de « première ligne », ils réclament des améliorations notables aux programmes sociaux visant à alléger quelque peu le fardeau que ces populations vivent lorsqu'elles se retrouvent dans des situations plus que précaires. Au-delà des crises économiques, les organismes d'ACA doivent soutenir quotidiennement la population aux prises avec différentes réalités sociales changeantes dont le vieillissement des personnes qui la composent, une immigration de plus en plus diversifiée, un environnement qui se dégrade plus rapidement que prévu, un écart entre riches et pauvres qui se creuse de jour en jour, une augmentation des problèmes de santé mentale, etc.

C'est dans un esprit de recherche de solutions constructives que le RQ-ACA dépose aujourd'hui quelques recommandations limitées et non exhaustives afin de contribuer à l'atteinte d'une plus grande justice sociale au Québec. Faisant partie d'une mouvance sociale réclamant davantage de politiques et de règles favorisant une plus grande répartition de la richesse, le RQ-ACA s'abreuve donc à différentes études et analyses soutenant ce point de vue.

Dans un esprit de transparence de la part du gouvernement québécois, le RQ-ACA réitère sa demande au ministre des Finances de rendre public les différents mémoires déposés ainsi que les résultats du sondage effectué à chaque année via le site du ministère. Puisque des organismes, des citoyennes et des citoyens prennent le temps nécessaire à répondre à cet exercice de consultation, il serait important que les résultats leur soient accessibles.

### Recommandation préliminaire

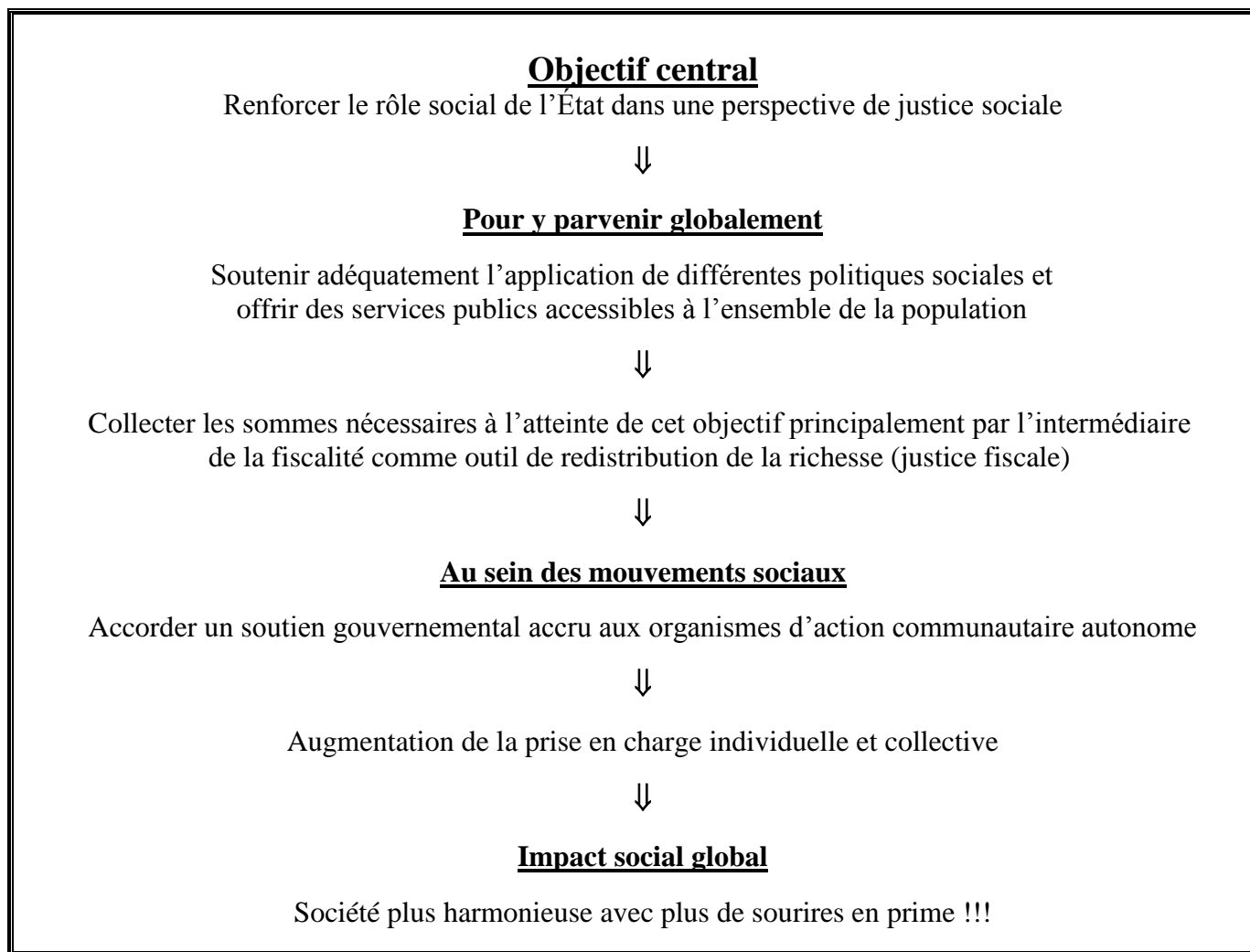
**Que le gouvernement rende public annuellement l'ensemble des mémoires déposés dans le cadre des consultations prébudgétaires ainsi que le résultat de la consultation effectuée auprès des individus via son site internet.**

## A) Questions sociales et rôle de l'État

### **A.1 Rôle de l'État**

Pour le RQ-ACA, l'État doit jouer un rôle majeur et central dans l'atteinte d'une plus grande justice sociale au sein de la société. En ce sens, l'État doit intervenir tant sur le plan économique, social, politique et environnemental que sur le plan fiscal. Sans trop s'étendre sur différentes réalités de ces grandes composantes, nous avons choisi quelques éléments qui nous paraissent essentiels à l'atteinte d'une plus grande justice sociale.

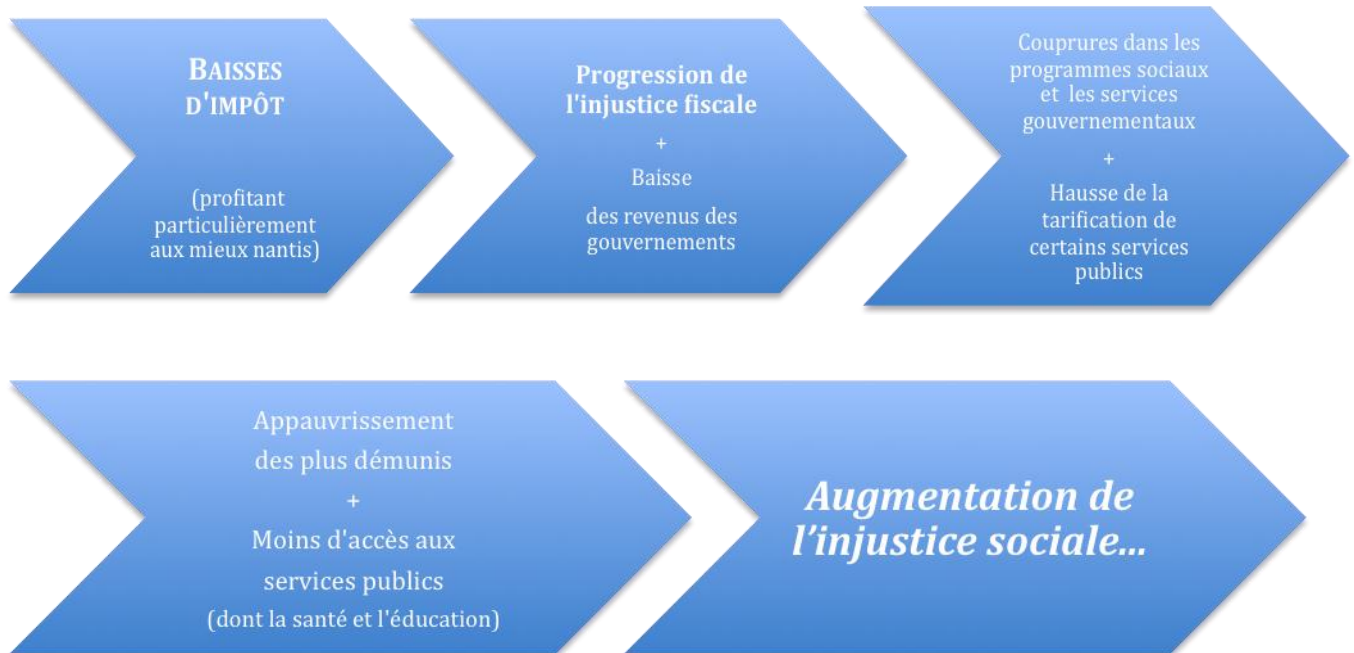
Nous pouvons résumer notre mémoire à un schéma que vous trouverez sans doute simpliste mais qui représente notre opinion sur la question des budgets gouvernementaux.



Lorsque vient le temps d'évaluer les orientations et politiques gouvernementales, les lois et les règlements afférents ou autres décisions (tant sur le plan politique que législatif), nous nous posons des questions basées essentiellement sur les valeurs que défendent les organismes d'action communautaire autonome : diminuent-elles l'écart entre les riches et les pauvres ou, au contraire, le creuse-t-il ? favorisent-elles ou non la protection de l'environnement ? contribuent-elles ou non à l'atteinte de l'égalité entre les hommes et les femmes ? soutiennent-elles l'intégration des personnes ayant des limitations fonctionnelles ? participent-elles à combattre l'homophobie ? etc.

Cet exercice s'applique à l'ensemble des choix « des gouvernements », tant sur le plan international que sur les plans fédéral, provincial et municipal que des autres composantes de la société (secteur privé, mouvements sociaux, etc.). La question de la fiscalité n'échappe donc pas à cet exercice.

***Tout comme le gouvernement, nous constatons la fragilité des finances publiques et la nécessité de redresser la situation de celles-ci. Cependant, nous sommes en profond désaccord avec les orientations et prises de décisions gouvernementales depuis quelques décennies déjà, particulièrement en ce qui concerne les choix budgétaires des dernières années. En bref,***



***Les quelques pistes de solution et demandes incluses dans le présent mémoire découlent d'une profonde conviction que la richesse globale de la société québécoise existe et qu'elle doit être mieux répartie au sein de la population.***

***Nous réitérons donc qu'un gouvernement qui cible véritablement une plus grande justice sociale DOIT se servir principalement de l'État pour y arriver. Toute autre avenue est vouée inévitablement à l'échec. Monsieur le ministre, est-ce vraiment cela que poursuit votre gouvernement ?***

## A.2 Quelques réalités au sein de la population

Étant donné que ce sont majoritairement des personnes et familles défavorisées qui font appel aux organismes d'action communautaire autonome, nous nous préoccupons particulièrement des éléments du budget provincial touchant leur situation financière.

Plusieurs données provenant de diverses sources d'information tendent à démontrer sans l'ombre d'un doute que l'écart entre les mieux nantis et les plus pauvres de la société canadienne et québécoise s'agrandit de plus en plus. Quelques constats :

- ◆ Les familles dans le décile (10 %) des familles les plus riches ont bénéficié « d'une hausse substantielle de 24 % » de leurs revenus entre 1976 et 2006 s'accaparant ainsi d'une part de plus en plus grande des revenus totaux contre une baisse pour plus de 70 % des familles. (*Qui s'enrichit, qui s'appauvrit 1976-2006*, Institut de recherche et d'information socio-économique – IRIS – et le Centre canadien de politiques alternatives - CCPA, 2009).
- ◆ « En 2009, les 100 chefs de direction les mieux payés au Canada ont gagné en moyenne 155 fois le revenu du travailleur moyen. En 1998, le rapport s'établissait à 104 pour 1. À la fin des années 80, il n'était encore qu'à 40 pour 1 ». (Tiré de « *Patrons canadiens : 155 fois un revenu ordinaire* » de Marc Tison, La Presse, 4 janvier 2011).
- ◆ « Les bénéfices d'exploitation des entreprises canadiennes se sont chiffrés à **65,5 milliards au quatrième trimestre de 2010** » (en quatre mois seulement !), une hausse de 7,9 % par rapport à 2009. (« *Les profits des entreprises ont grimpé de 7,9 % au 4<sup>e</sup> trimestre* », *Les Affaires*, 23 février 2011).
- ◆ « Selon une étude du CCPA \*, paru en décembre dernier, le tiers de l'accroissement de revenus réalisés au Canada entre 1997 et 2007 a été empoché par les 246 000 contribuables qui forment les 1 % les plus riches au pays. » (Tiré de « *Patrons canadiens : 155 fois un revenu ordinaire* » de Marc Tison, La Presse, 4 janvier 2011).  
\* Centre canadien de politiques alternatives.
- ◆ En 2008, le patrimoine (les avoirs moins les dettes) détenu par le 20 % des unités familiales les plus pauvres représentait **un négatif** de 885 \$ contre **un positif** de 280 198 \$ pour le 20 % des unités familiales les plus riches. (Site de l'*Institut de la statistique du Québec, Avoirs et dettes détenus par les unités familiales, selon le quintile de patrimoine, montants moyens en 2005*, 8 décembre 2008). Imaginez pour le 5 % des unités familiales les plus pauvres versus le 5 % des unités familiales les plus riches !
- ◆ « Dans l'ensemble du pays, les taux d'endettement ont bondi. En 1981, la dette du Canadien moyen représentait 50 % de son revenu disponible. En 2000, le ratio de dettes frôlait le seuil de 100 %. Aujourd'hui, la dette moyenne (le total du crédit hypothécaire et du crédit à la consommation) représente 150 % du revenu disponible de chaque Canadien ! » (« *Gare au surendettement* », Pierre Allard, *Le Droit*, 5 novembre 2010).
- ◆ Selon Moisson Montréal, l'aide alimentaire, à Montréal seulement, a connu une progression de 22 % en 2010. « Chaque mois, 140 697 personnes ont besoin d'aide dont 53 465 enfants » et « 13 % des ménages aidés ont un revenu d'emploi » (*Nourrir l'espoir*, Rapport annuel 2010-2011 de Moisson Montréal).

Trois des éléments importants qui ont favorisé cette situation sont la perte d'un emploi, la diminution des protections sociales (assurance-emploi, aide sociale, salaire minimum, etc.) et... les baisses d'impôt.

Pourtant, le Conseil national du bien-être social du Canada a indiqué très clairement qu'il en coûtait plus cher de maintenir les personnes dans la pauvreté que de leur assurer un revenu au dessus du seuil de pauvreté comme tel. En effet, dans leur document intitulé « *Le sens des sous pour résoudre la pauvreté* » publié en septembre 2011, le Conseil abouti à quelques constats intéressants dont les deux suivants :

- ◆ *En 2007, la somme nécessaire pour que tous les Canadiens et les Canadiennes aient un revenu au-dessus du seuil de pauvreté aurait été de 12,6 milliards de dollars. L'intervention sur les conséquences de la pauvreté a coûté presque le double de ce montant pendant la même année et, malgré cette dépense, en 2009, 3,2 millions de Canadiens et Canadiennes (9,6 %) vivaient toujours dans la pauvreté.*
- ◆ *L'élimination de la pauvreté dépasse les considérations financières parce que les humains sont des être sociaux. Les répercussions quotidiennes du stress, causé notamment par la discrimination et le manque de respect, peuvent causer des dommages physiques et psychologiques. Plus la personne est au bas de l'échelle des revenus, plus elle risque de devoir composer avec des facteurs de stress, et ce, avec peu de ressources. Il y a un lien direct entre la pauvreté et les problèmes de santé. (Communiqué du Conseil national du bien-être social « Une stratégie pour éliminer la pauvreté permettrait au Canada d'économiser des milliards de dollars », 28 septembre 2011.)*

### A.3 Fiscalité

Pour nous, un des outils majeurs favorisant une meilleure redistribution de la richesse demeure la fiscalité. **Une plus grande justice fiscale peut contribuer grandement à une plus grande justice sociale.** Rappelons que les décisions prises sur ces questions le sont généralement par les députéEs (éluEs par la population) du parti au pouvoir, les ministres et le premier ministre. Ils et elles sont donc tous et toutes responsables des choix budgétaires posés par le gouvernement. Au Québec, quel que soit le parti au pouvoir, nous ne pouvons que constater que les décisions touchant la fiscalité ont contribué à élargir l'écart entre les plus fortunés et les plus démunis de notre société.

Pourtant :

- ⇒ Au Québec, le taux d'imposition des plus fortunés est passé de 33 % en 1988 à 24 % actuellement.
- ⇒ Depuis 2000-2001, les baisses d'impôt successives représentent un manque à gagner d'un minimum de 9,8 milliards de dollars par année. Évidemment, ces baisses d'impôt ont profité davantage aux mieux nantis. (Tiré de « *D'où vient la crise des finances publiques* » de Philippe Hurteau, IRIS, mars 2008)
- ⇒ Entre 2000 et 2010, **le riche contribuable (500 000 \$ de revenu annuel) bénéficiait d'une baisse d'impôt provinciale de 12 563 \$ et d'une baisse d'impôt fédérale de 11 386 \$, soit une diminution totale de 23 949 \$.** Plus, le contribuable qui gagne 1 million de dollars de revenu imposable par année paye aujourd'hui **41 449 \$ moins d'impôt qu'en 2000, soit 22 563 \$ de moins à Québec et 18 886 \$ de moins au fédéral.** « *Quoiqu'il en soit, il y a effectivement une catégorie de riches qui bénéficient d'un traitement fiscal inadmissible. Et c'est un scandale. Je*

*fais référence ici aux hauts dirigeants des entreprises inscrites en Bourse. Cette poignée de privilégiés encaisse annuellement des centaines et des centaines de millions de dollars sur lesquels ils ne paient qu'un faible taux d'impôt comparativement à un revenu d'emploi. Grâce en effet aux régimes d'options, ils encaissent annuellement des tonnes de profits en liquidant des blocs d'actions qu'ils obtiennent sans courir le moindre risque. Alors que leurs revenus d'emploi sont imposables à un taux maximum de 48,2 %, les gains encaissés avec les régimes d'options ne sont assujettis en réalité qu'à un taux maximum de 30,0 % (12 % à Ottawa et 18 % à Québec). » (Tiré de « L'impôt des riches : où est le scandale ? » de Michel Girard, La Presse, 12 novembre 2011).*

- ⇒ La taxe de vente (TVQ) a été majorée de 1 % au 1<sup>er</sup> janvier 2011 et augmentera d'un autre 1 % au 1<sup>er</sup> janvier 2012 portant cette taxe à 9,5 %. Pourtant, cette taxe est régressive puisqu'elle ne tient pas compte des revenus des ménages, pénalisant ainsi davantage les plus démunis et la classe moyenne que les plus riches de la société, et ce, même avec des mesures de compensation pour les plus démunis.
- ⇒ « *Du côté des entreprises, le gouvernement a agi pour rendre le régime d'imposition plus incitatif à l'investissement, notamment, en raison de l'élimination de la taxe sur le capital et de l'introduction d'un crédit d'impôt à l'investissement. Dans l'ensemble, la réduction du fardeau fiscal des entreprises atteindra 2 milliards de dollars en 2011-2012.* » (Document de consultations prébudgétaires - Budget 2010-2011, Ministère des Finances, Québec, p.31.)
- ⇒ En 2006, le taux d'imposition global des sociétés manufacturières (fédéral, province / État, villes) au Québec était de 32,02 % par rapport à 34,12 % en Ontario et en Colombie-Britannique, 40,75 % en Californie, 44,84 % en Pennsylvanie et 45,59 % à New-York. (Tiré de *La fiscalité au Québec: des mesures favorables à l'investissement 2006*, Raymond Chabot Grant Thornton, Montréal, Investissement Québec, 2006, p. 9). Depuis, il y a eu d'autres baisses d'impôt pour les compagnies au Québec...
- ⇒ Selon l'Institut Fraser, organisme qu'on ne peut certes pas qualifier de gauchiste, « *le Québec serait un royaume des subventions aux entreprises* » avec un total de six milliards en subvention par an et suggère que « *les Québécois devraient se demander si le fait de donner plus de 6 milliards par an aux entreprises est le meilleur usage de l'argent des contribuables* » (« *Le Québec serait un royaume des subventions aux entreprises* », La Presse, 28 novembre 2009, p. 19).
- ⇒ Soulignons la perte de milliards de dollars attribuée à l'absence d'impôt sur les transactions boursières et financières à travers la planète et, du même coup, pour le gouvernement québécois.

Si le document « *Miser sur nos forces - Budget 2012-2013, Consultations prébudgétaires* » souligne à nouveau l'existence d'un écart du fardeau fiscal entre le Québec et l'Ontario (p. 5), ***il aurait été plus approprié, plus complet, plus transparent et surtout plus juste d'accompagner cet énoncé des services obtenus en contrepartie de ce « fardeau » fiscal.*** De plus, nous ne sommes pas de l'école proposant des augmentations des tarifs dans les services publics particulièrement en santé et les services sociaux et en éducation.

La documentation est de plus en plus abondante (incluant celle du gouvernement) identifiant le manque à gagner découlant des baisses d'impôt accordées aux particuliers et aux entreprises au Québec à plusieurs MILLIARDS \$ ANNUELLEMENT. *Nous ne sommes pas nécessairement contre toutes baisses d'impôt, particulièrement pour les personnes et les familles ayant de plus faibles revenus, mais nous ne pouvons que constater que ces baisses d'impôt profitent particulièrement aux mieux nantis.*



Le gouvernement et nos élus ont la responsabilité de rétablir une plus grande justice fiscale par une augmentation des taux d'imposition pour les plus fortunés de la société. De plus, il serait important de réviser à la hausse la contribution des sociétés, particulièrement celles qui sont très rentables. Dans le même ordre d'idée, il est de plus en plus reconnu que le gouvernement pourrait augmenter ses revenus par le prélèvement réel et adéquat de redevances sur l'exploitation des ressources naturelles.

*En ce sens, nous soutenons les avenues mises de l'avant par le Coalition opposée à la tarification et la privatisation des services publics afin que l'État québécois puisse assumer adéquatement son rôle social, et ce, en augmentant ses revenus en conséquence. L'application de ses demandes pourrait rapporter plusieurs milliards de dollars par année au gouvernement (voir annexe III).*

*D'ailleurs, selon un suivi de cette coalition par rapport aux alternatives proposées l'an dernier, il semble que le ministère des Finances a fait la sourde oreille à ces pistes de solution potentielles et que le ministre n'a même pas daigné donner d'explication pour justifier son refus d'appliquer ces avenues réalistes et concrètes.*

### **Protection sociale**

*Si nous insistons pour que le gouvernement prenne les moyens pour obtenir davantage de ressources financières par une application d'une plus grande justice fiscale, c'est principalement pour que l'État puisse assumer adéquatement les responsabilités que nous lui avons confiées sur le plan de la protection sociale, environnementale, culturelle et économique.*

Concernant les politiques sociales, nous avons la ferme conviction que celles-ci contribuent de façon plus que significative au bien-être de la population. Que ce soit par l'intermédiaire de la scolarisation, des services en santé et services sociaux, des centres à la petite enfance, du soutien de dernier recours, etc., l'ensemble des politiques sociales doivent répondre aux besoins et aux désirs de la population de vivre dans un contexte de sécurité minimale et pour ce, de compter sur un filet social adéquat pour se

faire. Cependant, la diminution de la valeur monétaire des protections sociales n'a fait que « fissurer » leur réel impact.

En ce sens, le RQ-ACA est tout à fait en accord avec le gouvernement sur la nécessité de réviser l'ensemble des politiques sociales. Cependant, contrairement à certains courants politiques et idéologiques (au sein même du gouvernement), cette révision doit s'effectuer dans une perspective d'augmentation des protections sociales, environnementales et culturelles en fonction d'une plus grande justice sociale et non l'inverse. Quand le gouvernement ou d'autres acteurs sociaux proposent des pistes de solutions, la principale question à laquelle il devrait répondre est : « celles-ci favorisent-elles plus de justice sociale ? » et surtout en faire la démonstration.

## **Recommandations globales**

**1. Augmenter les revenus de l'État par différentes mesures visant une plus grande justice fiscale en prenant en compte les avenues potentielles identifiées par la *Coalition opposée à la tarification et à la privatisation des services publics* (voir annexe III).**

**2. Effectuer des pressions sur le gouvernement fédéral afin qu'il adopte le principe d'une taxe sur les transactions financières (s'apparentant à la « taxe Tobin ») pour qu'il l'applique le plus rapidement possible.**

Note : Cette taxe d'environ 0,05 % serait imposée sur toute les grandes transactions financières dans le monde. Seules les banques et autres institutions financières seraient tenues de verser cette taxe ; elle n'affecterait pas les individus.

**3. Adopter différentes mesures favorisant de meilleures protections sociales et environnementales dont :**

- **augmentation appréciable du salaire minimum ;**
- **augmentation des prestations de l'aide sociale ;**
- **augmentation du nombre de logements sociaux ;**
- **augmentation des prestations des programmes sociaux du fédéral (assurance-emploi, pensions de vieillesse, etc.) par des pressions du gouvernement du Québec.**
- **révision en profondeur des orientations et politiques gouvernementales touchant l'environnement (incluant l'exploitation des ressources naturelles), et ce, dans une perspective de protection de l'environnement plus adéquate et plus efficiente tout en imposant davantage les compagnies sur les revenus (entre autres via les redevances) découlant de l'exploitation des ressources naturelles.**

**4. Consolider financièrement et soutenir davantage les réseaux de la santé, des services sociaux et de l'éducation.**

**5. Effectuer des études afin de vérifier la possibilité de diminuer la tarification de certains services publics.**

## **B. Les organismes d'action communautaire autonome**

### **B.1 Mise en contexte**

Les organismes d'action communautaire (qui incluent les organismes d'action communautaire autonome) sont depuis longtemps des composantes essentielles à la vie collective de la société québécoise et à l'obtention de protection sociale de divers ordres. Une grande partie de ces organismes oeuvrent auprès de segments de la population qui risquent d'être affectés durement par les crises économiques et financières, soit les gens de la classe moyenne et des personnes les plus défavorisées.

Les mesures proposées par votre gouvernement ces dernières années pour atténuer les impacts de la dernière crise économique et financière sur les finances publiques - hausses de tarifs et compressions dans les programmes et services - ont pour effet d'empirer la situation.

En situation de crise, la population a tendance à se tourner vers les organismes d'action communautaire et plus particulièrement les organismes d'action communautaire autonome pour trouver des solutions aux problèmes rencontrés et pour chercher de l'aide. Elle aura raison, puisque c'est bien cela le rôle primordial que se donne la multitude d'organismes d'action communautaire autonome existants sur le territoire québécois! Ce sont des organismes proches des personnes, qui se préoccupent de leurs besoins et, surtout, qui les aident à trouver des solutions à long terme. Ils le font par des actions au quotidien : budgéter, écouter, loger, vêtir, nourrir, revendiquer des droits, participer à la vie démocratique, développer des compétences, éduquer, informer, guérir, protéger l'environnement, etc. Ce sont ces petits gestes qui feront toute une différence pour les populations appauvries par la crise économique.

### **B.2 Reconnaissance et financement du gouvernement québécois**

La reconnaissance de l'action communautaire et de ses groupes porteurs par l'État québécois a franchi un pas significatif en 2001 par l'adoption de la *Politique gouvernementale – L'action communautaire : une contribution à l'exercice de la citoyenneté et au développement social du Québec*. Dans le cadre de celle-ci, le gouvernement stipule que

*« Les organismes communautaires reflètent la portion de nos infrastructures sociales distinctes de l'État et mise en place par les citoyens et les citoyennes pour améliorer les conditions quotidiennes de vie des Québécoises et Québécois. » (p. 15)*

Rappelons aussi les paroles de la ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale, Mme Julie Boulet, qui soulignait le 10<sup>e</sup> anniversaire de cette Politique en 2011 en mentionnant que,

*« Des observateurs d'autres provinces ou d'autres pays nous envient cette politique originale, qui est basée sur des rapports qui respectent l'autonomie des organismes communautaires et sur un soutien qui favorise leur créativité et leur apport au développement social des communautés. (...) Les organismes communautaires apportent une contribution essentielle à l'exercice de la citoyenneté et au développement social du Québec. » (Message de Mme Julie Boulet transmis aux participantes et participants dans le cadre du colloque du RQ-ACA tenu les 22 et 23 septembre 2011)*

Enfin, soulignons, l'intervention à l'Assemblée nationale de la députée de Mégantic-Compton et adjointe parlementaire de la ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale dans le cadre de la

Semaine nationale de visibilité de l'action communautaire autonome en octobre 2011 se lisant comme suit :

*Aujourd'hui, je veux souligner la Semaine nationale de la visibilité de l'action communautaire, qui se déroule du 23 au 29 octobre. Je vous rappelle que cette semaine a été instaurée à l'initiative du Réseau québécois de l'action communautaire autonome. Il s'agit d'un moment privilégié pour saluer le travail de femmes, d'hommes et d'organismes engagés dans leurs communautés pour le bien-être de leurs pairs. Cette semaine est également l'occasion de mettre en lumière les 10 ans de la Politique gouvernementale sur l'action communautaire. Depuis que le Québec s'est doté d'une telle politique, une réelle mobilisation a pris forme. En 2009-2010, une vingtaine de ministères ont aidé plus de 5 000 organismes avec un soutien financier s'élevant à près de 850 millions. Cela a permis d'aider et de rejoindre des milliers de personnes dans le besoin. Le milieu communautaire est parti prenante de l'identité et des valeurs de notre société. Dans le cadre de cette semaine, j'invite donc la population et mes collègues parlementaires à poursuivre leur soutien aux organismes communautaires. (Journal des débats de l'Assemblée nationale, 39<sup>e</sup> législature, 2<sup>e</sup> session, jeudi 20 octobre 2011).*

Suite à l'adoption de cette Politique en 2001, le MESS a élaboré un premier *Plan d'action gouvernemental en matière d'action communautaire* en 2004. Celui-ci identifiait des objectifs à atteindre via des « actions retenues » afin de concrétiser davantage la mise en œuvre de la Politique. Malheureusement, aucun autre plan d'action n'a été élaboré depuis. Le RQ-ACA a fait des démarches auprès des ministres respectifs au MESS sans résultat. ***Le RQ-ACA réitère donc sa demande d'obtention d'un second plan d'action gouvernemental en matière d'action communautaire et demande au ministre des Finances de soutenir financièrement la mise en œuvre de cet éventuel nouveau plan d'action.***

Cette reconnaissance gouvernementale est intéressante mais se doit d'être accompagnée d'un soutien financier adéquat aux organismes d'action communautaire autonome. Comme nous le mentionnions ci-dessus, les organismes d'action communautaire autonome (ACA) sont aux « premières loges » pour constater les contrecoups sévères dans la population des différentes crises économiques, financières ou sociales, particulièrement lors des dernières années.

De par leur mission, les organismes d'ACA ont été à même de constater les ravages des dernières crises : augmentation de l'utilisation des banques alimentaires, des soupes populaires et des services offerts par les organismes d'accueil des personnes en crise, multiplication des demandes de soutien dans les organismes intervenant sur le terrain du chômage et de l'aide sociale, difficulté accrue de payer son loyer, services budgétaires populaires débordés, etc.

Évidemment, la situation économique et financière actuelle a augmenté grandement la pression exercée sur les organismes d'ACA tant par le nombre de personnes s'adressant à eux que par l'alourdissement des problèmes rencontrés par ces personnes. Déjà sous-financés, les organismes d'ACA ne pourront maintenir le rythme actuel de travail et de services offerts sans mettre en danger l'accessibilité de ceux-ci et la qualité de travail nécessaire pour les interventions individuelles et collectives. De plus, les dernières crises ont aussi des effets sur la générosité du public à l'égard des organismes d'ACA puisque des milliers de citoyennes et citoyens qui contribuaient à différentes causes se retrouvent souvent eux et elles-mêmes obligés de se tourner vers ces organismes.

L'adoption de la « *Politique gouvernementale - L'action communautaire : une contribution essentielle à l'exercice de la citoyenneté et au développement social du Québec* » en 2001 et l'augmentation des ressources financières étant accordées aux organismes d'ACA depuis constituent des pas importants dans la bonne direction. D'ailleurs, cette politique stipule que ;

« Les montants forfaitaires accordés en vertu du soutien financier à l'action communautaire autonome contribuent ainsi à couvrir un seuil plancher constituant une participation significative aux coûts admissibles relativement aux frais généraux et aux frais liés à l'accomplissement de la mission sociale. De plus, pour les organismes d'action communautaire autonome qui ont besoin d'un personnel salarié pour réaliser leur mission sociale, le montant forfaitaire permettrait d'assurer une participation au financement des frais salariaux nécessaires au fonctionnement des organismes et à leur offre d'intervention ou de services alternatifs » (p 28).

De plus, le « *Cadre de référence en matière d'action communautaire* » adopté en 2004 dans la foulée de la Politique indique que :

« Le seuil plancher correspond au soutien suffisant pour favoriser la continuité dans sa réalisation des activités qui découlent de la mission globale d'un organisme d'action communautaire, incluant les activités liées à sa vie associative et la vie démocratique » (2<sup>ème</sup> partie « *Les balises d'interprétation* » (p 25).

Nous reconnaissons l'importance du soutien financier du gouvernement du Québec attribué actuellement à la mission des organismes d'action communautaire, qui dépasse les 457 millions de dollars (voir le tableau I). Nous déplorons toutefois que les sommes accordées soient très variables selon les programmes, les ministères et le type d'organisme.

## Tableau I

### **Soutien financier versé, moyenne et médiane en appui à la mission globale des organismes communautaires par ministère et organisme gouvernemental, 2009-2010<sup>(1)</sup>**

Ministère/Organisme	Total financement Mission globale	Moyenne	Médiane <sup>(2)</sup>	Nbre organisme
Ministère de la Santé et des services sociaux	378 325 175 \$	131 546 \$	81 694 \$	2876
Secrétariat à l'action communautaire et aux initiatives sociales (SACAIS)	22 308 482 \$	55 632 \$	50 750 \$	401
Ministère de la Famille et des Aînés (Famille)	18 274 256 \$	68 188 \$	61 010 \$	268
Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (Éducation)	17 294 133 \$	95 548 \$	93 228 \$	181
Secrétariat au loisir et au sport	6 110 400 \$	73 619 \$	77 794 \$	83
Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine	5 300 072 \$	33 545 \$	24 234 \$	158
Ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation (développement économique)	1 778 250 \$	80 830 \$	100 000 \$	22
Société d'habitation du Québec	1 422 436 \$	32 328 \$	29 700 \$	44
Ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation (Recherche)	1 345 550 \$	122 323 \$	102 900 \$	11
Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles	1 221 044 \$	35 913 \$	15 300 \$	34
Secrétariat aux Affaires autochtones	935 072 \$	77 923 \$	62 500 \$	12
Ministère des Services gouvernementaux	1 773 073 \$	126 648 \$	124 513 \$	14
Ministère des Relations internationales	430 000 \$	33 077 \$	25 000 \$	13
Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs <sup>(3)</sup>	390 000 \$	65 000 \$	65 000 \$	6
Ministère de la Justice	100 000 \$	100 000 \$	-	1
Conseil des arts et des lettres du Québec	50 237 \$	8 373 \$	8 309 \$	6
Office des personnes handicapées du Québec	50 000 \$	50 000 \$	-	1
Ministère de la Sécurité publique	12 000 \$	12 000 \$	-	1
Emploi-Québec <sup>(4)</sup>	-	-	-	-
	<b>457 120 180 \$</b>	<b>110 629 \$</b>	<b>73 905 \$</b>	<b>4132</b>

(1) Ce tableau a été conçu à partir des données recueillies auprès du Secrétariat à l'action communautaire autonome et aux initiatives sociales (SACAIS), mais que nous avons ajustées de façon à exclure les sommes attribuées à des organismes que nous ne considérons pas comme des organismes communautaires. Pour connaître la position détaillée du RQ-ACA, voir l'*Avis concernant l'état de situation d'intervention gouvernementale en matière d'action communautaire* du 24 avril 2007 à [www.rq-aca.org/4.3memoires.html](http://www.rq-aca.org/4.3memoires.html).

(2) Médiane: dans une série de données classées par ordre de grandeur, la médiane est la donnée située au milieu de la série, de sorte qu'elle sépare cette série en deux parties égales. Le chiffre inscrit indique qu'il y a 50 % des organismes en dessous de ce montant et 50 % en dessus.

(3) Le RQ-ACA ne considère pas les conseils régionaux de l'environnement, les organismes de bassin et les comités ZIP comme des organismes communautaires. Par conséquent, sont exclues du tableau toutes sommes attribuées à ces organismes par le MDDEP dans le cadre des programmes Interactions communautaires au Plan Saint-Laurent 2005-2010, Soutien à la mission des Conseils régionaux de l'environnement et à leur regroupement, Soutien financier aux organismes de bassin, ainsi qu'une partie du volet "Autres" de ce ministère.

(4) Le RQ-ACA ne considère pas les Carrefours jeunesse-emploi comme des organismes communautaires. Par conséquent, le financement attribué par Emploi-Québec à ces organismes est exclu du tableau.

À la lumière de ce tableau, nous constatons qu'en 2009-2010 (celles de 2010-2011 n'étant pas disponibles), les données publiées par le SACAIS démontraient que **la moitié des organismes recevaient moins de 73 905 \$ par année pour le soutien à leur mission globale.** Comment un organisme peut-il payer un loyer, embaucher du personnel stable et offrir des services avec des sommes aussi peu élevées? Comment pourra-t-il répondre aux nouveaux besoins exprimés par la population en période de crise sans accroissement de son financement? Bref, *le soutien financier gouvernemental actuel peut-il vraiment répondre adéquatement aux objectifs de la Politique de reconnaissance de l'action communautaire et son Cadre de référence tels que mentionnés ci-dessus ? La « réalité terrain » nous indique clairement que non.*

En plus de recevoir un financement à la mission nettement insuffisant, les programmes dévolus aux organismes d'action communautaire autonome ne sont pas indexés au coût de la vie et, conséquemment, leur valeur nette diminue d'année en année. Nous constatons aussi que même si certains programmes sont bonifiés (approchant l'indexation), cela ne garanti aucunement que les organismes comme tel seront automatiquement indexés. Pourtant, si la valeur réelle de la subvention des organismes diminue, cela représente concrètement un recul sur le plan du soutien à la mission, donc une diminution de la capacité d'agir de ceux-ci. C'est dans cet optique que les seuils plancher du financement à la mission par le gouvernement québécois identifiés par le RQ-ACA sont indexés à chaque année au coût de la vie (voir le tableau ci-dessous).

## Tableau 2

### Seuils planchers du financement gouvernemental québécois en appui à la mission globale, indexés pour 2010

Types d'organismes	Phases de croissance		
	1 <sup>er</sup> Financement	Consolidation	Développement
Accueil, écoute, éducation, orientation, défense collective des droits, aide, entraide ou dépannage	84 054 \$	112 071 \$	140 089 \$
Soutien aux milieux de vie	100 864 \$	134 486 \$	168 107 \$
Maisons d'hébergement	268 971 \$	358 628 \$	448 286 \$
Autres problématiques aiguës	166 107 \$	224 143 \$	280 178 \$
<b>Regroupements</b>	<b>Local</b>	<b>Régional</b>	<b>National</b>
	84 054 \$	112 071 \$	196 125 \$
<b>Fourchettes de financement</b>	à	à	à
	140 089 \$	190 521 \$	336 214 \$

Source : RQ-ACA, juillet 2011.

Nous déplorons également qu'un des engagements importants du gouvernement dans la Politique de reconnaissance de l'action communautaire qui est de « *faire en sorte que le dispositif de soutien financier à l'action communautaire autonome soit généralisé dans les ministères et organismes gouvernementaux afin d'appuyer la mission globale des organismes d'action communautaire autonome* »<sup>1</sup> ne soit pas respecté. En effet, **dix ministères et organismes gouvernementaux n'offrent aucun programme de soutien à la mission ou réservent une grande partie de ce type**

<sup>1</sup> Gouvernement du Québec. *Politique gouvernementale. L'action communautaire : une contribution essentielle à l'exercice de la citoyenneté et au développement social du Québec*, septembre 2001, p. 27.

**de financement à des organismes qui ne sont pas communautaires**, comme c'est le cas pour Emploi-Québec et le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation ainsi que le... **ministère des Finances**.

*La bonification de l'aide gouvernementale en soutien à la mission des organismes d'action communautaire autonome devient donc PRIMORDIALE particulièrement en temps de crise. Elle aura pour effet de consolider ces organismes, mais aussi de dynamiser les économies locales et régionales, en favorisant notamment la création d'emplois.*

Pour que les organismes d'ACA puissent contribuer pleinement à l'exercice de la citoyenneté et au développement social du Québec, tel que libellé dans le titre même de la politique gouvernementale, il importe de leur assurer un soutien adéquat. Pour ce faire, le gouvernement devrait se baser sur les seuils planchers déterminés collectivement par les membres du RQ-ACA (voir tableau 2, page précédente).

### **B.3 Vie associative et personnes ayant des limitations fonctionnelles**

Une autre réalité avec laquelle les organismes doivent composer est la demande de plus en plus fréquente de ressources pour accommoder les personnes ayant des limitations fonctionnelles. Que ce soit pour leur participation à la vie associative, dans des lieux de représentation, dans des activités de formation ou dans d'autres activités des organismes, ces personnes demandent des ressources adéquates pour assurer leur participation pleine et entière. Cependant, aucun programme particulier au gouvernement du Québec n'existe pour soutenir les organismes afin d'offrir des ressources **ad hoc** telles la traduction de documents en braille, la traduction en langage des signes, accessibilité de leur site internet selon la norme WAI, etc. Pourtant, de telles ressources coûtent très chères, limitant d'autant la participation de ces personnes. Nous demandons donc que le gouvernement prévoit les sommes additionnelles nécessaires afin de soutenir les organismes qui voudraient se prévaloir de tels services

### **B.4 Infrastructures et équipements**

Les besoins des organismes d'action communautaire autonome se développent rapidement en ce qui concerne la nécessité et l'urgence d'effectuer des travaux d'amélioration des infrastructures et des équipements. Le *Programme d'achat-rénovation d'immeubles communautaires* (PARIC) qui répondait à un besoin évident n'a malheureusement existé qu'une année, en 2002-2003. Pourtant, les demandes déposées à cette époque ont prouvé que tel programme répondait à des besoins criants des organismes communautaires. Normalement, le MAMROT devrait avoir complété une analyse des projets qui ont obtenu un soutien financier du gouvernement du Québec dans le cadre du PARIC et déposé des recommandations en suivi de ce programme. En ce sens, le RQ-ACA demande, dès l'année 2012-2013, la création d'un programme semblable au PARIC accompagné de sommes adéquates lui étant dévolues, et ce, après consultation d'instances nationales représentatives du mouvement communautaire.

## Recommandations concernant les organismes d'action communautaire autonome

1. Que le ministre des Finances prévoit, pour chacun des ministères et organismes gouvernementaux, des sommes suffisantes pour que ceux-ci puissent supporter adéquatement la mission des organismes d'action communautaire autonome sous leur responsabilité, et ce, tel que stipulé dans la *Politique gouvernementale en matière d'action communautaire* (p. 28) et dans le *Cadre de référence* lui étant rattaché (p. 25).
  - Se baser sur les seuils planchers déterminés collectivement par les membres du RQ-ACA et porter une attention particulière aux organismes ayant les plus basses subventions.
2. Que le ministre des Finances demande un plan de redressement à tous les ministères et organismes gouvernementaux concernant le soutien à la mission des organismes d'action communautaire autonome qui leur sont rattachés.
3. Que le ministre des Finances prévoit l'ajout des sommes nécessaires afin de couvrir automatiquement l'indexation de tous les programmes dévolus aux organismes d'action communautaire autonome.
4. Que le ministre des Finances prévoit des sommes adéquates afin de soutenir la mise en oeuvre d'un éventuel 2<sup>e</sup> *Plan d'action gouvernemental en matière d'action communautaire* sous la responsabilité du ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale.
5. Que le ministre des Finances accorde des sommes additionnelles (hors des programmes déjà existants) à un fonds dédié aux organismes d'action communautaire autonome afin de soutenir et favoriser la participation des personnes ayant des limitations fonctionnelles à la vie associative de ces organismes. Exemples : traduction de documents en braille, traduction en langage des signes, accessibilité de leur site internet selon la norme WAI, etc.
  - La création de ce nouveau fonds devra préalablement faire l'objet d'une consultation avec le Réseau québécois de l'action communautaire autonome.
6. Que le ministre des Finances prévoit des sommes adéquates afin de soutenir la mise en application d'un programme visant à soutenir les organismes communautaires désirant effectuer l'achat d'immeubles, des travaux d'amélioration des infrastructures et/ou d'achat d'équipements, et ce, en s'inspirant du Programme d'achat-rénovation d'immeubles communautaires (PARIC) de 2002.
  - La création de ce nouveau programme devra préalablement faire l'objet d'une consultation auprès d'instances nationales représentatives du mouvement communautaire.



## *Liste des membres du Réseau québécois de l'action communautaire autonome (RQ-ACA)*

*Mise à jour le 20 septembre 2011*

<b><i>Regroupements et organismes nationaux membres du RQ-ACA</i></b>	
01	Alliance communautaire autonome pour la promotion et la défense collective des droits en santé mentale du Québec
02	Alliance québécoise des regroupements régionaux pour l'intégration des personnes handicapées (AQRIPH)
03	Assemblée des travailleurs et travailleuses accidentéEs du Québec (ATTAQ)
04	Association des grands-parents du Québec
05	Association des groupes d'intervention en défense des droits en santé mentale du Québec (AGIDD-SMQ)
06	Association des haltes-garderies communautaires du Québec (AHGCQ)
07	Association des médias écrits communautaires du Québec (AMECQ)
08	Association des radiodiffuseurs communautaires du Québec (ARCQ)
09	Association féminine d'éducation et d'action sociale (AFEAS)
10	Association québécoise des organismes de coopération internationale (AQOCI)
11	Association québécoises des retraité(e)s des secteurs public et parapublic (AQRP)
12	Association québécoise pour la défense des droits des personnes retraitées et pré-retraitées (AQDR)
13	Centre de documentation sur l'éducation des adultes et la condition féminine (CDEACF)
14	Centre québécois de la déficience auditive (CQDA)
15	Coalition des associations de consommateurs du Québec (CACQ)
16	Coalition des organismes communautaires autonomes de formation (COCAF)
17	Coalition des organismes communautaires québécois de lutte contre le SIDA (COCQ-SIDA)
18	Coalition des tables régionales d'organismes communautaires (CTROC)
19	Confédération des organismes de personnes handicapées du Québec (COPHAN)
20	Confédération des organismes familiaux du Québec (COFAQ)
21	Conseil d'intervention pour l'accès des femmes au travail (CIAFT)
22	Conseil national des chômeurs et chômeuses (CNC)
23	Conseil québécois des gais et lesbiennes (CQGL)
24	Conseil québécois du loisir (CQL)
25	Fédération des associations de familles monoparentales et recomposées du Québec (FAFMRQ)
26	Fédération des centres d'action bénévole du Québec (FCABQ)
27	Fédération des famille et amis de la personne atteinte de maladie mentale (FFAPAMM)
28	Fédération des femmes du Québec (FFQ)
29	Fédération des locataires d'habitations à loyer modique du Québec (FLHLMQ)

30	Fédération des télévisions communautaires autonomes du Québec
31	Fédération québécoise des centres communautaires de loisir (FQCCL)
32	Fédération québécoise des organismes communautaires famille (FQOCF)
33	Fédération québécoise du canot et du kayak
34	Fondation Rivières
35	Front commun des personnes assistées sociales du Québec (FCPASQ)
36	Front d'action populaire en réaménagement urbain (FRAPRU)
37	Jeunesse ouvrière chrétienne nationale du Québec
38	Ligue des droits et libertés (LDL)
39	L'R des centres de femmes du Québec
40	Mouvement autonome et solidaire des sans-emploi (MASSE)
41	Mouvement d'éducation populaire et d'action communautaire du Québec (MÉPACQ)
42	Mouvement pour une démocratie nouvelle (MDN)
43	Mouvement québécois des vacances familiales
44	Regroupement des auberges du coeur du Québec
45	Regroupement des comités logement et associations de locataires du Québec (RCLALQ)
46	Regroupement des cuisines collectives du Québec (RCCQ)
47	Regroupement des maisons de jeunes du Québec (RMJQ)
48	Regroupement des organismes communautaires autonomes jeunesse du Québec (ROCAJQ)
49	Regroupement des organismes communautaires québécois de lutte au décrochage (ROCQLD)
50	Regroupement des organismes Espace du Québec (ROEQ)
51	Regroupement des ressources alternatives en santé mentale du Québec (RRASMQ)
52	Regroupement provincial des maisons d'hébergement et de transition pour femmes victimes de violence conjugale
53	Relais-Femmes
54	Réseau des tables régionales des groupes de femmes
55	Réseau québécois des groupes écologistes (RQGE)
56	Réseau québécois des OSBL d'habitation
57	Table de concertation des organismes au service des personnes réfugiées et immigrantes (TCRI)
58	Table des regroupements provinciaux d'organismes communautaires et bénévoles (TRPOCB)
59	Table nationale des corporations de développement communautaire (TNCDC)
60	Transport 2000 Québec
61	Union des consommateurs

### L'action communautaire autonome : au service de la population

On dénombre au Québec plus de 4 000 organismes qui oeuvrent en action communautaire autonome (ACA). Ces organismes sont reconnus par le gouvernement québécois en vertu de huit critères énoncés dans la politique *L'action communautaire, une contribution essentielle à l'exercice de la citoyenneté et au développement social du Québec* (adoptée en juillet 2001) :

- être un organisme à but non lucratif;
- être enraciné dans la communauté;
- entretenir une vie associative et démocratique;
- être libre de déterminer sa mission, ses approches, ses pratiques et ses orientations;
- avoir été constitué à l'initiative des gens de la communauté;
- poursuivre une mission sociale qui lui soit propre et qui favorise la transformation sociale;
- faire preuve de pratiques citoyennes et d'approches larges, axées sur la globalité de la problématique abordée;
- être dirigé par un conseil d'administration indépendant du réseau public.

Pour fin de clarification et de précision de ces critères, un *Cadre de référence en matière d'action communautaire* a été produit par le gouvernement en 2004. Pour consultation : <http://www.mess.gouv.qc.ca/sacais/action-communautaire/cadre-reference.asp>

Ces organismes d'action communautaire autonome s'activent dans une grande variété de l'activité humaine au Québec :

Action bénévole – Autochtones – Communautés culturelles – Consommation – Défense des droits – Développement communautaire – Éducation à la solidarité internationale – Éducation populaire autonome – Environnement – Famille – Femmes – Formation – Immigration – Jeunes – Lesbiennes, gais, bisexuels, transgenres – Logement – Loisir – Médias communautaires – Personnes handicapées – Santé et services sociaux

Tiré du document

**« FINANCES PUBLIQUES : D'AUTRES CHOIX SONT POSSIBLES ! »**  
*Automne 2010*

de la Coalition opposée à la tarification et à la privatisation des services publics intitulé

**ALTERNATIVES FISCALES ET ÉCONOMIES POTENTIELLES <sup>(1)</sup>**

<b>Mesures proposées</b>		<b>Argent récupéré (par année) **</b>
<b>A- RÉINSTAURER LA PROGRESSIVITÉ DE L'IMPÔT DES PARTICULIERS</b>		
1	Ajouter un palier d'imposition*	950 millions \$
2	Établir 10 paliers d'impositions différents	1,3 milliard \$
3	Abolir le crédit d'impôt sur les gains en capital des particuliers *	567 millions \$
4	Diminuer le plafond des REER*	300 millions \$
5	Moduler les taxes à la consommation en fonction des biens achetés*	745 millions \$
<b>B- RÉTABLIR UN ÉQUILIBRE ENTRE LES IMPÔTS DES PARTICULIERS ET LES IMPÔTS DES ENTREPRISES</b>		
6	Revoir les mesures fiscales destinées aux entreprises	1,4 milliard \$
7	Augmenter les redevances sur les ressources naturelles (exemple : l'industrie minière)*	300 millions \$
8	Rétablir la taxe sur le capital pour les entreprises financières	800 millions \$
9	Modifier les contrats secrets d'Hydro-Québec	467 millions \$
<b>C- LUTTER CONTRE LA FRAUDE</b>		
10	Lutter contre l'évitement fiscal*	500 millions \$
11	Lutter contre l'évasion fiscale*	300 millions \$
12	Lutter contre la corruption dans l'attribution des contrats gouvernementaux *	600 millions \$
<b>D- CESSER D'EMBAUCHER DES COMPAGNIES PRIVÉES DANS CERTAINS SERVICES PUBLICS</b>		
13	Cesser de recourir aux PPP dans la construction d'infrastructures publiques*	---
14	Cesser de recourir aux agences de placement dans les institutions publiques de santé	56 millions \$
15	Cesser de recourir aux cliniques médicales spécialisées	15 % à 30 % d'économie
<b>E- RÉFORMER LA POLITIQUE DU MÉDICAMENT</b>		
16	Adopter des mesures de contrôle du coût des médicaments*	1 milliard \$
17	Abolir la règle de protection des brevets (règle de 15 ans)	200 millions \$
<b>TOTAL PROJETÉ</b>		<b>Environ 9 milliards \$ par année</b>

\* Les mesures marquées d'un astérisque ont été débattues et adoptées par la Coalition opposée à la tarification et à la privatisation. Les autres mesures sont rapportées afin de soutenir l'élargissement du débat sur les choix fiscaux qui pourraient être faits. Par manque de temps ou à cause de divergences d'opinion, elles n'ont pas encore été discutées ou n'ont pas pu être adoptées par l'ensemble de la Coalition.

\*\* Les montants présentés dans ce tableau ont tous été estimés de façon conservatrice. De plus, puisque la deuxième proposition inclut la première, le montant de 950 millions \$ n'a pas été considéré dans le total.

<sup>(1)</sup> Pour mieux comprendre les données ci-dessus, veuillez consulter le document complet au <http://www.nonauxhausses.org/affiches/>